

AREOS : Modification du prix du repas au restaurant d'entreprise

01-06-2007

Le protocole d' accord relatif à la participation des Organismes de Sécurité Sociale au prix des repas, a reçu l'agrément du ministère des affaires sociales le 20 février 2007.

Depuis le 1er mai 2007 , cette participation s'élève à 4.98 €.

Autrement dit jusqu'à un montant total de plats de 3.05 € l'usager ne réglera que le minimum réglementaire de 2.08 €, l'employeur étant au maximum de sa participation.

Vous avez donc, tout intérêt à consommer jusqu'à ce montant.

Les denrées ont augmenté de 2.56 % au 1er juin 2007.

A compter du 1er juin 2007 :

Coûts et financement

Coût denrées (3 exemples)

2.76€

3.05€

4.00€

Coût admission (fixe)

4.01€

4.01€

4.01€

Total repas

6.77€

7.06€

8.01€

Participation employeur (maxi 4.98)

4.59€

4.98€

4.98€

Reste à payer agent (mini 2.08)

2.08€

2.08€

3.03€